

COMMUNE DE PETITE-FORET
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du 12 décembre 2023

Délibération n° : 23-12-27

7.5 Subventions

SUBVENTION « NOS QUARTIERS D'ÉTÉ » 2024

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE
Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD -
Christian DURIEUX - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Dominique CORREA -
Dorothee MARTIN - Tiphane OTLET- Christine HUET

Étaient excusés

François STASINSKI a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT

Claudine GENARD a donné pouvoir à Christian DURIEUX

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET

Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Véronique JOLY

Grégory SPYCHALA a donné pouvoir à Dorothee MARTIN

Étaient absents

Sylvia PISANO

Gérard QUINET

Dominique DAUCHY

Claudine HERLIN

Madame Marie-Renée LOUVION, ne participe pas au vote

Nombre de suffrages exprimés : 22

Abstention : 0

Votes Pour : 22

Vote contre : 0

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22,

CONSIDÉRANT que la ville de Petite-Forêt a régulièrement soutenu la réalisation d'initiatives innovantes. Le dispositif « Nos Quartiers d'Été » s'inscrit dans la continuité de cette volonté municipale et cela depuis 2011.

CONSIDÉRANT que l'édition 2024 de « Nos Quartiers d'Été » aura vocation à offrir aux habitants de Petite-Forêt une multitude d'animations (exemples : ateliers culture, cuisine, sportif...).

CONSIDÉRANT que l'objectif est notamment d'animer l'été en proposant régulièrement des activités aux Franc-Forésiens, ce qui permettra de créer une dynamique festive sur le territoire communal.

CONSIDÉRANT qu'en 2024 le fil rouge sera « Les NQE préparent Les Jeux ».

CONSIDÉRANT que, pour que ce projet puisse être subventionné par le Conseil Régional, la collectivité doit être accompagnée par une association dite porteuse.

CONSIDÉRANT que pour l'édition 2024, l'accompagnement sera effectué par l'association la Gazette de l'amitié.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement d'une subvention à l'association la Gazette de l'amitié, d'un montant de 6 000 euros au titre de l'organisation de « Nos quartiers d'été » édition 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le :19 décembre 2023

Acte transmis au contrôle de légalité le :18 décembre 2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT